

Commissions

Commission nationale : Communication

Cette commission a été mise en place par l'Association URGENCE PAPA aux fins de contribuer à la promotion de ses idées et pour favoriser une égalité parentale réelle et non simplement théorique comme c'est le cas actuellement.

Elle a donc pour missions essentielles, la coordination des actions destinées à la promotion de l'Association, de son but et de ses idées.

Les moyens utilisés sont bien-entendu la médiatisation de ses projets afin de peser sur les institutions et de parvenir à une réelle concordance entre le principe de l'égalité parentale et sa concrétisation sur le plan pratique.

Il est en effet primordial de défendre sans la moindre concession, l'idée d'une totale égalité de traitement pour les deux parents vis-à-vis de leurs enfants et dans leur intérêt exclusif afin de mettre un terme à cette injustice flagrante dont sont victimes aujourd'hui les pères.

Il y a lieu en effet, de restituer aux pères la place qui est la leur et qui ne saurait se réduire à la seule fonction alimentaire et financière.

Il est donc nécessaire d'organiser un certain nombre d'actions et de mettre en place des interventions de tout ordre et c'est ce que cette commission a pour vocation de mener dans le but de faire évoluer la jurisprudence et les pratiques judiciaires vers ces objectifs ci-dessus évoqués.

Commission : Allégations mensongères et violences conjugales

1 - SUR LES ALLEGATIONS MENSONGERES

Mettre en avant des accusations mensongères d'abus sexuels en cas de divorce ou de séparation pour tenter de couper l'enfant de l'un de ses parents, est devenu une pratique de plus en plus courante.

Le développement des recours auprès des juges (juges aux affaires

familiales, juges pour enfants, juges d'instruction) est significatif de ce point de vue.

Mais, la parole de l'enfant est-elle crédible par définition ?

Peut-elle être manipulée ?

Quelles sont alors les répercussions sur l'enfant ?

Et l'adulte faussement accusateur ?

Et l'adulte faussement accusé ?

Quid des relations entre l'enfant et ses parents dans un tel contexte ?

Notre commission regroupe toute une équipe de professionnels : Avocats, Assistantes sociales, Educateurs, Gendarmes, Magistrats, Psychiatres, Psychologues, Policiers...

Rejoignez-nous !

2 - SUR LES VIOLENCES CONJUGALES

Il n'est plus question de griefs dans le " nouveau divorce " à l'exception des violences conjugales (physiques et morales).

La violence conjugale est inacceptable.

Les femmes en sont les premières victimes. Les hommes cependant commencent à parler, bien qu'il leur soit plus difficile encore que pour les femmes de briser le silence.

Ils sont toujours à l'heure actuelle les " victimes oubliées " alors même que les conséquences psychologiques sont identiques pour les femmes et pour les hommes.

URGENCE PAPA est la première organisation à avoir mis en place les structures d'écoute, d'aide et de soutien...

Nous vous attendons !

Commission : Formation et animation

Cette commission a pour objectif de :

1- Former, aider des animateurs sur l'ensemble du territoire, en leur donnant les outils nécessaires pour recevoir les futurs adhérents, afin d'améliorer le service des permanences

Les permanences d' URGENCE PAPA sont tenues par des animateurs bénévoles qui ont une large expérience de l'accueil des pères et des problèmes que ceux-ci rencontrent.

Après vous avoir écouté et cerné vos difficultés, ils sauront vous conseiller et le cas échéant vous diriger vers un professionnel de l'association (avocat, psychologue, médiateur, etc...).

Ils vous aideront aussi à structurer la manière d'exposer votre histoire et vous guideront dans vos démarches auprès des instances judiciaires.

Leur rôle est également de suivre votre dossier en qualité de tuteur et de le suivre jusqu'à son aboutissement heureux.

Leur fonction est aussi de vous informer des nouveaux textes de loi, de l'actualité quotidienne concernant les solutions trouvées à la résolution de certains problèmes, des événements de l'association, de son fonctionnement et de ses attentes.

2- Mettre en place un calendrier de formations et de séances d'informations pour les adhérents et les bénévoles :

Les participants pourront ainsi améliorer leurs connaissances sur des thèmes divers comme celui du fonctionnement de l'appareil judiciaire et toutes les juridictions auxquelles on peut-être confronté lors d'une rupture ou séparation qui s'engage mal...

En participant à des stages de développement personnel, de communication,... les adhérents d' URGENCE PAPA pourront apprendre à mieux se comprendre, à mieux appréhender et gérer la période difficile du divorce ou de l'éclatement de la cellule familiale.

Des rencontres entre des pères et des mères subissant des situations analogues ou inverses permettront à chacun de mieux comprendre l'approche de l'autre.

3- Ecouter les demandes de chacun et le cas échéant mettre en place de nouveaux thèmes de réflexion :

Il est demandé aux adhérents de s'investir dans notre combat qui est celui de ceux qui luttent contre l'injustice en matière du droit de la famille ou qui la subissent en faisant des propositions et en venant rejoindre la structure des bénévoles d'Urgence Papa.

Rejoignez-nous, aidez-nous à vous aider !...